



AJACCIO
CITÀ D'AIACCIU

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE ENVIRONNEMENT, CADRE DE VIE, ATTRACTIVITÉ
DIRIZZIONI GINERALI AGHJUNTA AMBIENTI, QUATRU DI VITA, ATTRATTIVITÀ
DIRECTION DU COMMERCE, DE L'ARTISANAT ET DU DOMAINE PUBLIC
DIRIZZIONI DI U CUMERCIU, DI L'ARTISGIANATU È DI U DUMINIU PUBLICU

AVIS DE PUBLICITE SUITE A MANIFESTATION D'INTERÊT SPONTANEE

L'article L.2122-1-4 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques prévoit que « lorsque la délivrance d'un titre d'occupation du domaine public en vue d'une exploitation économique intervient à la suite d'une manifestation d'intérêt spontanée, l'autorité compétente doit s'assurer au préalable par une publicité suffisante de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente ».

Objet du présent avis :

La Ville d'Ajaccio a reçu une manifestation d'intérêt spontanée pour l'installation et l'exploitation d'une remorque Type "jeux gonflables enfants" , Place Miot 20000 Ajaccio à compter du 01 septembre 2026 au 31 aout 2027

La manifestation d'intérêt spontanée tend à la délivrance d'une autorisation d'occupation temporaire du domaine public communal d'une durée de 1 ans durant lequel l'occupant installera et exploitera une remorque type « jeux gonflables enfants ».

Nature de l'occupation :

Les deux emprises au sol de 24a 25m2 chacune avec raccordement à l'électricité, la hauteur ne devra pas excéder 8 mètres.

La pose est la dépose du manège sera à la charge de l'occupant et sont situés Place Miot, 28 boulevard Pascal Rossini 20000 Ajaccio

L'autorité municipale se réserve le droit d'annuler l'occupation en cas de nécessité impérieuse. Un délai d'information préalable de 48h sera garanti à l'occupant.

L'occupation donne lieu au paiement d'une redevance prévue par la **décision municipale n°25-0147** fixant le tarif défini comme suit :

Manège et jeux pour enfant de 0 à 50m ² : 21,60 € par demi-journée
Au-delà de 50 m ² : 1€ par m ² supplémentaire et par demi-journée

Il sera délivré aux permissionnaires un arrêté d'occupation temporaire du domaine public fixant les dates, lieux et conditions de l'occupation.

Le présent avis de publicité a pour objet de s'assurer au préalable par une publicité suffisante, de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente conformément aux dispositions de l'article L 2122-1-4 du code général de la propriété des personnes publiques (CG3P).



AJACCIO
CITÀ D'AIACCIU

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE ENVIRONNEMENT, CADRE DE VIE, ATTRACTIVITÉ
DIRIZZIONI GINERALI AGHJUNTA AMBIENTI, QUATRU DI VITA, ATTRATTIVITÀ
DIRECTION DU COMMERCE, DE L'ARTISANAT ET DU DOMAINE PUBLIC
DIRIZZIONI DI U CUMERCIU, DI L'ARTISGIANATU È DI U DUMINIU PUBLICU

Procédure :

Tout opérateur d'un projet concurrent visant à l'installation et exploitation d'une remorque type « pêche aux canards » peut manifester son intérêt par :

- un email adressé à : commerce@ville-ajaccio.fr ou
- un courrier adressé à :

Mairie d'Ajaccio

Direction du commerce, de l'artisanat et du domaine public – Ville d'Ajaccio

Immeuble Diamant II - Avenue du Dr Barthélémy Ramaroni 20000 AJACCIO

La candidature sera impérativement accompagnée d'un dossier contenant :

1. Le formulaire dûment rempli de demande d'autorisation d'occupation du domaine public comprenant : **carte d'identité, kbis et attestation d'assurance ; contrôle technique du manège à jour ; attestation de vigilance URSSAF**
2. Une présentation du manège implanté sur le site ;
3. Une note permettant d'apprécier le parcours, l'expériences professionnels et la motivation du candidat ;
4. Un état ou une photo permettant d'apprécier la qualité des installations.

Si un candidat se manifeste et remet une proposition avant la date limite de réception des candidatures, la commune analysera les différentes propositions dans le cadre d'une procédure de sélection préalable et attribuera la convention d'occupation temporaire au candidat ayant présenté la proposition la plus pertinente.

Si aucun intérêt concurrent ne se manifeste avant la date limite de réception mentionnée ci-dessous, la commune pourra délivrer à l'opérateur ayant manifesté son intérêt spontanément le titre d'occupation du domaine public afférent à l'exercice de l'activité économique projetée.

Date de publication : Le vendredi 07 aout 2026.

Date limite de réception des dossiers de candidature : Le vendredi 21 aout 2026